

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2026.05.11.003

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle des fêtes à Saint-Paul, sous la présidence de Madame Lydia HÉRAUD, Présidente nouvellement élue,

Date de la convocation : 4 mai 2026

Secrétaire de séance : Madame Murielle PICQ (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 39

CdC de Blaye : (22)

Titulaires : Noël D. – Hernandez V. – Grimard B. – Barribault L. – Pas A. – Jaud de la Jousnelière Ph. – Davoust J. – Japiot E. – Zorrilla X. – Dupont P. – Dubau Ph. – Bernard JL. – Picq M. – Robin S. – Chauzat S. – Page E. – Bedis J. – Annereau L. – Desforges A. – Vergès C.

Suppléants : Gayrard H. – Babus M.

CdC de l'Estuaire (17) :

Titulaires : Héraud L. – Verrat F. – Pargade D. – Delsol M. – Laisné JJ. – Renou P. – Riveau P. – Ovide A. – Comte J. – Eymas N. – Labrieux Ph. – Gandré A. – Terrance J.

Suppléants : Barboteau I. – Gomez D. – Broquaire B. – Hostin X.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	39
Nombre de pouvoirs	0

RAPPORT N°3 – INSTANCES : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS (L. HÉRAUD)

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2 qui renvoient successivement aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente fait procéder à l'élection des Vice-présidents du Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire. Elle précise que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame la Présidente constitue un bureau de vote composé d'elle-même, de la secrétaire de séance et de deux assesseurs. Les assesseurs désignés par le Comité syndical sont : Messieurs Didier PARGADE (CdC de l'Estuaire) et Julien BEDIS (CdC de Blaye).

Pour chaque poste de Vice-président, la Présidente fait appel successivement à candidatures et fait procéder au vote.

Les candidats sont les suivants :

-1^{er} Vice-président : Monsieur Éric JAPIOT (CdC de Blaye). Il n'y a pas d'autre candidat.

-2^{ème} Vice-président : Monsieur Arnaud OVIDE (CdC de l'Estuaire). Il n'y a pas d'autre candidat.

-3^{ème} Vice-président : Monsieur Jean-Louis BERNARD (CdC de Blaye) et Monsieur Xavier ZORRILLA (CdC de Blaye). Il n'y a pas d'autre candidat.

Les délégués du Comité Syndical procèdent à l'élection des Vice-présidents, conformément aux dispositions et articles cités ci-dessus.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du scrutin pour l'élection du 1^{er} Vice-président

1^{er} tour :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Résultats :

- Monsieur Éric JAPIOT (Cdc de Blaye) : 24 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-président :

Monsieur Éric JAPIOT (Cdc de Blaye) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du 2^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 11
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Résultats :

- Monsieur Arnaud OVIDE (Cdc de l'Estuaire) : 28 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice-président :

Monsieur Arnaud OVIDE (Cdc de l'Estuaire) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du 3^{ème} Vice-président

1^{er} tour :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) : 39
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre des bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Résultats :

- Monsieur Jean-Louis BERNARD (Cdc de Blaye) : 19 suffrages obtenus
- Monsieur Xavier ZORRILLA (Cdc de Blaye) : 17 suffrages obtenus

Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-président :

Monsieur Jean-Louis BERNARD (CdC de Blaye) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président du Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Murielle PICQ



LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL



Lydia HÉRAUD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

